

Bulletin local d'information syndicale

Sommaire :

p.1 : Édito	p.7 : Flicage : non au fichage des enseignant-e-s
p.2 : Comment l'aide personnalisée tue les RASED	p.8 : Rythmes scolaires
p.3 : EVS : droit à la formation et recours	p.9 : Recherche politique éducative cohérente...
p.3 : Actions du 19 mars 2012 à Nancy...	p.10 : Briey en lutte
p.4 : Élections professionnelles : un bilan nécessaire	p.12 : La scandaleuse transformation des GRETA en GIP
p.6 : Les Vosges en lutte	p.13 : Le ministre veut des tueurs « à gages »...
	p.14 : Police et Éducation : un sacré mélange
	p.15 : Témoignage de luttes dans le lunévillois

EDITO

Le vrai changement ? C'est NOUS qui le ferons !

De Présidentielle en législatives, la période électorale ne doit pas, bien au contraire, être un temps mort pour l'action syndicale. Aucune trêve électorale ne se justifie quand la disparition des RASED est programmée (voir p.2). Aucune trêve quand des classes sont fermées, quand les personnels sont méprisés dans leurs métiers, dans leurs droits (voir p.4) et dans leur dignité. Aucune trêve quand le flicage et le contrôle des personnels est accru (voir p.7), quand les gouvernements successifs ont déjà transféré au privé tout ce qui était facilement transformable en marchandise (accompagnement scolaire, éditions scolaires, prestataires dans les nouvelles technologies, formation pour adultes et bientôt formation des enseignants). Aucune trêve quand le projet libéral consiste à faire en sorte que, d'une part, la grande majorité des classes moyennes se détournent d'une école publique à bout de souffle et mettent leurs enfants dans le privé, et d'autre part, que le service minimum public pour les pauvres coûte le moins cher possible. Aucune trêve électorale lorsque l'on mutile les mutins (voir p.14).

L'enjeu est par conséquent de donner un véritable souffle aux mobilisations, de mettre en perspective les conditions de la rentrée 2012 et plus généralement de mettre au cœur de l'actualité la question de la reconstruction et de la rénovation de notre système éducatif. À SUD Éducation, nous nous battons pour une autre école dans une autre société, pour que l'école ne soit jamais une entreprise et que l'éducation ne soit jamais une marchandise.

Il n'y a pas d'autres programmes si l'on veut un vrai changement ! Et ce changement, il passera avant tout par l'action directe et déterminée des premiers

concernés : NOUS TOUTES ET TOUS, celles et ceux qui font vivre au quotidien le service public d'éducation.

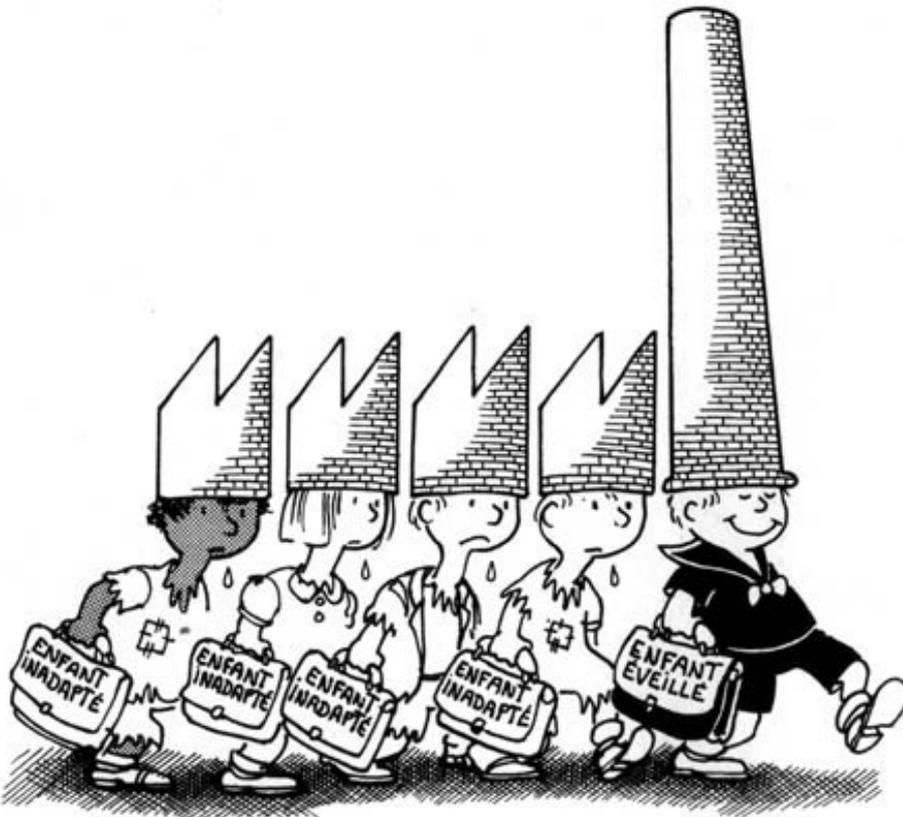


**EN TOUTE CONSCIENCE
DES LENDEMAINS QUI DÉCHANTENT,
SUD ÉDUCATION NE PERD PAS LE NORD ET
RESTE CONSCIENT QUE
CE QUE LE PEUPLE OBTIENT,
IL LE PREND PAR LA LUTTE**

Comment l'aide personnalisée tue les RASED

L'école laisse ses élèves en difficulté au bord de la route en attendant qu'ils finissent à 14 ans sous la coupe d'un patron. Ainsi la rentrée 2012 sera l'apothéose de 5 ans de casse de l'école publique pour tous, si nous ne résistons pas davantage.

25 postes de RASED sont supprimés en Meurthe et Moselle, 30 en Moselle, 16 en Meuse, 6 dans les Vosges, soit 77 postes sur l'académie (-40% des RASED!!!). Les autres académies subissent le même sort ou l'ont subi à la rentrée dernière. Près de 2 500 postes d'enseignants en RASED seront supprimés à la prochaine rentrée au niveau national. 2 500 ont déjà été supprimés l'an passé. Dans un contexte de fragilité sociale et économique pour bon nombre de familles, c'est bien les élèves en difficulté, de plus en plus nombreux, qui vont trinquer !



Pour justifier les suppressions de RASED, les recteurs et directeurs académiques font valoir que beaucoup de ces postes sont vacants et que les élèves en difficulté bénéficient désormais de deux heures en plus, dispensées par les professeurs des écoles. Mais rien ne remplacera le travail d'enseignants spécialisés, que volontairement l'État ne forme plus, pour vaincre la difficulté scolaire. Et ce n'est pas l'aide personnalisée qui pourra y suppléer. Celle-ci est inefficace, voire contre productive pour les élèves en grande difficulté d'apprentissage.

En plus de faire disparaître la différenciation dans la classe (le fameux « tu ne comprends pas, on verra ça en soutien ! ») ce dispositif stigmatise les élèves en les « retenant » pendant que leurs camarades jouent dehors. Depuis la mise en place de ce dispositif (d'ailleurs cautionné par le SGEN-CFDT), SUD Éducation n'a cessé de dénoncer un système qui visait à externaliser la difficulté scolaire pour supprimer ensuite définitivement les RASED. Nous y voilà ! La résistance et la désobéissance doivent plus que jamais redevenir des outils de lutte collective.

Puisque c'est l'aide personnalisée qui a enterré les RASED, cessons dès aujourd'hui ce dispositif inefficace ! Utilisons ce temps au service de la vie de l'école et exigeons de vrais moyens pour résorber la difficulté scolaire : du personnel spécialisé en nombre, formé et qui puisse intervenir sur le temps de classe en collaboration avec les enseignants des classes.

EVS : droit à la formation et recours

EVS, votre employeur a des obligations en matière de formation. La formation est obligatoire et doit être prévue dans votre contrat. Attention : il s'agit d'une formation à votre initiative, vous permettant de développer des « compétences », et non une formation au poste de travail (outil informatique, aide aux élèves handicapés...).

- Vous trouverez sur notre site toutes les informations et modèles de courriers nécessaires pour faire respecter ce droit (www.sudeducloer.lautre.net > actualité des luttes > précarité).
- En cas de non respect de cette obligation de formation, SUD Éducation Lorraine ainsi que le collectif EVS (<http://avs-evs-54.over-blog.com>) sont prêts à vous accompagner devant les prud'hommes (aide à la constitution des dossiers, aide et défense juridique).

Un peu partout en France, des centaines d'EVS obtiennent victoire face à l'Éducation Nationale qui se retrouve condamnée à verser à chaque EVS environ 10 000 euros, pour défaut de formation, de visite médicale, irrégularité de contrat...

SUD ÉDUCATION SE BAT POUR TOUS LES PERSONNELS, QUEL QUE SOIT LEUR STATUT, MÊME LES PLUS PRÉCAIRES. NOUS DÉFENDONS LES EVS Y COMPRIS DEVANT LES PRUD'HOMMES.

Renseignez-vous sur vos droits et prenez contact :

sudeducloer@gmail.com

Permanence juridique EVS le vendredi : 03.83.35.01.48

Actions du 19 mars 2012 à Nancy : défendons le service public d'éducation !

Le 19 mars 2012 à Nancy, c'était le jour du Comité Technique Académique où devait être votée la suppression des 804 postes. Des militants de SUD Éducation Lorraine ont occupé symboliquement le Rectorat pendant plusieurs heures afin de montrer qu'il était urgent que la population et les travailleurs se réapproprient leurs services publics, dont ils sont dépossédés par les lois de la finance et du marché.

La parole à tous !

Une manifestation a eu lieu, suivie d'interventions de nombreux personnels de différents établissements scolaires : en prenant le micro, chacun a pu annoncer publiquement, devant le Rectorat, la casse que subissait son propre établissement (nombre de postes/classes/enseignements supprimés...). Pour le Recteur, « 804 postes » ça n'est qu'un chiffre, mais là, dans la rue, ce chiffre se



transforme, par la succession des témoignages, en cas concrets. Et ça fait mal... Mais d'autres témoignages font chaud au cœur : ceux qui parviennent à faire 100% de grévistes aux dernières journées de grève, ceux où tous les collègues refusent les heures supplémentaires... ***Tous ensemble, relevons la tête et continuons le combat !***

Élections professionnelles : un bilan nécessaire

Les réunions au sommet auxquelles assistent les représentants des organisations syndicales, c'est un peu comme la buvette de l'Assemblée Nationale : on ne sait pas trop ce qu'il s'y dit, comment ça se passe ; on voit ça de loin, on ne veut être ni médisant, ni parano, mais on soupçonne toujours que la teneur des échanges et le ton employé entre supposés adversaires n'est pas à la hauteur des attentes de ceux qui subissent de plein fouet la régression sociale actuelle.

À l'échelon national, SUD Éducation siège depuis déjà plusieurs années, entre autres, dans les comités techniques ministériels ainsi qu'au Conseil Supérieur de l'Éducation. Mais notre mode particulier de fonctionnement ainsi que nos orientations ont toujours eu pour effet que nos prises de positions et déclarations sont restées courageuses et contestataires dans la dénonciation des contres-réformes à l'œuvre dans l'Éducation Nationale (cf. les déclarations liminaires publiées sur le site national de SUD Éducation ainsi que les comptes-rendus détaillés transmis systématiquement aux adhérents lorrains).

En Lorraine, nous avons toujours estimé que notre effort devait avant tout se concentrer sur la lutte au plus près des personnels, qu'une participation aux instances académiques était de nature à nous détourner du terrain d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale. Sauf qu'en octobre 2011, il nous a fallu mettre prudemment un pied dans l'engrenage institutionnel en nous présentant aux élections professionnelles locales, la récente réforme de la représentativité syndicale nous y obligeant si nous voulions conserver nos moyens syndicaux. Permettons nous un peu d'ironie : nous n'avons pas été déçus dans la constatation du manque de courage et de combativité de nos « camarades » syndicalistes. Récit de deux journées de dépouillement et d'une belle occasion manquée de glisser un petit grain de sable dans la machine à casser l'école.

Jeudi 20 octobre : « dépouillement » du scrutin au comité technique de l'Académie de Nancy-Metz. Dépouillement, si l'on peut dire, puisque le vote électronique sous-traité par une entreprise privée appartenant à un ancien ministre (entreprise qui a déjà décroché une grosse part du juteux marché des ENT, type PLACE...) ainsi que le stockage des données de vote sur leurs serveurs ne garantit aucune transparence quant au bon déroulement et à l'anonymat des votes des électeurs ; les organisations syndicales candidates ne devant se contenter que de constater les résultats qui s'affichent sur un écran d'ordinateur. Avant cela, SUD Éducation Lorraine est la première organisation à lire une déclaration préliminaire (cf. notre site) dénonçant la privatisation des élections professionnelles, le vote électronique, son absence de transparence, la complexité des opérations de vote, la difficulté à récupérer son matériel de vote ainsi qu'à accéder aux plate-formes sur internet parfois saturées ou totalement inaccessible pour ceux qui ne disposent pas d'un matériel labellisé Microsoft, absence d'affichage des professions de foi dans les écoles et établissements... Tout cela ayant eu pour effet un taux d'abstention record de 60% en moyenne, et jusqu'à 93%

**Le vote
électronique
nuit
gravement
à la
démocratie**

pour certains scrutins (35% les années précédentes). Des chiffres déjà ahurissants et qui ne tiennent pas compte des nombreux collègues titulaires où précaires qui ont été oubliés ou écartés des listes électorales. Notre déclaration liminaire fait mouche : le recteur quitte la salle pendant notre déclaration simulant un coup de fil important. Le SGEN-CFDT et l'UNSA, favorables à ces nouvelles modalités de vote électronique, n'ont naturellement pas jugé nécessaire de s'exprimer sur ce taux d'abstention, rendant ces élections totalement non représentatives. FO avait préparé une courte déclaration dénonçant à raison les accords de Bercy et la récente réforme de la représentativité syndicale approuvée par la CGT et la CFDT. La FSU et la CGT ne voulant pas rester à la traîne on improvisé une courte déclaration.

Nous avons mis les pieds dans le plat. Comment des organisations syndicales pouvaient-elles en effet accepter de cautionner des élections aussi grotesques, quel que soit le résultat ? Il fallait les retoquer, refuser de contribuer à laisser croire qu'elle s'étaient bien déroulées, au moins en les dénonçant et en se contentant d'observer l'administration s'enfoncer et assumer seule les choix qu'elle a imposé ; au mieux en exigeant qu'elles soient réorganisées. Nous soufflons aux autres organisations syndicales que nous pourrions demander une suspension de séance pour envisager une action collective. Nous sortons tous de la salle en laissant l'administration seule. SUD Éducation propose de refuser collectivement que chacun de nous introduise sa carte électronique



faisant office de clé et permettant de desceller l'urne. FSU, CGT, FO se montrent plutôt favorables à une telle action tout en précisant qu'elle se devait d'être plutôt symbolique, arguant que pour les collègues qui ont voté, il fallait se contenter de repousser simplement le dépouillement. Le SGEN, l'UNSA et l'Union pour une école républicaine se questionnent. À SUD nous étions plutôt satisfait, il suffisait que la moitié des clés, plus une, ne soit pas introduites dans l'urne pour que le dépouillement ne se fasse pas. Nous continuons à argumenter : quel sens peut avoir un scrutin avec à peine 40 % de participation et où des dizaines de milliers d'électeurs n'ont pas pu voter ? Les délégués s'agitent, passent des coups de fils, sans doute à leurs directions nationales. Puis, c'est le retournement de situation : sans surprise nous comprenons que le SGEN, l'UNSA et l'UER descelleront l'urne et que les autres ne la mettront pas mais seulement après s'être assurés que cela n'empêche pas le bon déroulement du dépouillement. Nous assisterons donc à cette parodie de dépouillement, regardant l'informaticien du Rectorat faire ses clics de souris, le Recteur plaisanter avec une des déléguées du SGEN, la FSU et l'UNSA esquisser des sourires à l'affichage des résultats.

Le lendemain, dépouillement des scrutins aux commissions administratives paritaires dans la grande salle d'honneur de la faculté de droit. Encore moins de cas de conscience de la part des organisations syndicales « responsables », chacun se lève pour aller mettre sa clé dans l'urne. Nous percevons tout de même une petite gêne. Puis c'est notre tour d'être appelés. Nous déclarons qu'en toute logique, comme la veille, nous refusons de desceller l'urne, considérant que la manière dont l'administration a organisé ces élections revenait à brader le droit démocratique fondamental des travailleurs d'être représentés et qu'il y avait mieux à

faire au service de l'école publique. Nous ajoutons que nous constatons être la seule organisation syndicale à confirmer la position défendue la veille. Puis les délégués de l'UNSA et de l'UER se retournent vers nous en nous disant : « vous avez raison, ce sont des hypocrites ; hier ils boycottent et aujourd'hui ils mettent leur clé, comme si de rien n'était ». C'est vrai, à l'UNSA, on fait des choix merdiques, mais au moins on les assume !

Voilà, en Lorraine, notre première expérience d'élections professionnelles. À SUD Éducation, on en reste convaincu : c'est dans la grève, dans la rue, dans les AG que ça se passe, même s'il ne faut pas se priver, partout où c'est possible, de mettre des grains de sables dans la machine à détruire les droits du peuple et les services publics, ainsi que de se saisir chaque occasion pour dénoncer, face aux fonctionnaires qui appliquent cette politique, l'œuvre de destruction à laquelle ils se soumettent.

Les Vosges en lutte

Lycées polyvalents Mendès France (Épinal) et Malraux (Remiremont)

À l'initiative de SUD Éducation, les enseignants ont décidé de conduire une journée d'action le vendredi 6 avril 2012. Il ne s'agissait pas d'une journée de grève, les enseignants des deux lycées se sont seulement relayés devant le lycée d'Épinal pour dénoncer, auprès des élus, les effets néfastes de la politique éducative dans les lycées technologiques et professionnels. Le mouvement a été relaté dans les médias locaux.

Au cours de cette journée, ils ont dénoncé :

- La Réforme du Lycée, déjà mise en œuvre en classes de Seconde et de Première. Avec elle, on observe à présent des regroupements systématiques d'élèves dans des classes atteignant couramment 35 élèves (recours aux tronc communs, groupes de compétence en langues vivantes), situation aggravée par le trop faible nombre d'heures données pour le "travail à effectif réduit" (disciplines en concurrence, accompagnement "personnalisé" en classe complète).
- La destruction rampante des formations professionnelles et technologiques industrielles. En LP, après la mise en place du bac pro en 3 années, c'est le projet d'envoi des élèves en apprentissage en classes terminales de CAP et de Bac pro, qui affaiblit à nouveau dramatiquement le niveau de formation et la prise en charge des élèves. En lycée technologique, la réforme de la classe de Seconde puis celle du bac STI réduit considérablement le volume horaire dédié aux enseignements technologiques, tout en rendant leurs contenus moins accessibles et en les dépouillant de leur finalité. Les fermetures de BTS à caractère industriel se poursuivent alors que le tissu industriel recherche des techniciens et qu'on parle aujourd'hui de ré-industrialiser le pays.

Les lycées polyvalents, frappés comme les lycées généraux par les dispositions de la réforme du Lycée, le sont également par la casse délibérée des formations technologiques industrielles. C'est sans doute la raison pour laquelle ils payent le plus lourd tribut dans la politique de suppressions de postes. Dans les Vosges, sur l'ensemble des trois lycées polyvalents, 28 postes seront supprimés à la rentrée 2012.

Flicage : non au fichage des enseignant-e-s

Le décret n° 2012-342 du 8 mars 2012 officialise le fichage informatique des personnels. Ce texte, passé sans publicité et sans débat, autorise la mise en place d'un dossier informatisé sur tous les personnels dépendant notamment des ministères de l'Éducation Nationale et de la Recherche.

Ce dossier contiendra, non seulement des données comptables et de carrière, mais aussi des données concernant :

- les enfants (avec leur numéro d'identification nationale),
- les conjoints (avec des informations personnelles, professionnelles, etc.),
- les sanctions, les absences (donc des données concernant la santé), les activités syndicales (du moins si elles ont fait l'objet de décharges ou d'absences), les « compétences et aptitudes professionnelles », les comptes-rendus et évaluations des entretiens professionnels....

Les services des ressources humaines, ainsi que les inspecteurs auront connaissance de ce dossier. Big Brother n'aurait pas rêvé mieux.

Il existe déjà un dossier papier pour chaque fonctionnaire, qui contient souvent des informations qui ne devraient pas y figurer, en plus de celles qui y figurent déjà et qui sont définies (Loi 83-634). On sait aussi que beaucoup d'établissements conservent des données sur les personnels, en toute illégalité. Voilà à présent que des fichiers individuels vont pouvoir circuler dans les services par un simple clic et informer les inspecteurs (et les chefs d'établissements, peut-on en douter ?) de données qui ne les regardent pas. Qui pourra jamais garantir que ce fichier sera mis à jour et que les données devant être effacées le seront effectivement ? Qui pourra garantir que ce fichier ne sera pas utilisé à d'autres fins que la stricte gestion des personnels ? Le fonctionnaire aura-t-il accès au contenu de sa fiche, comme est censée le garantir la CNIL ?

La Fédération SUD Éducation dénonce ce nouveau décret de fichage et de flicage, qui vient compléter les nombreux fichiers déjà existants (dont Base-élève » n'est qu'un exemple). Nous exigeons l'abrogation de ce décret.



Repression • Capitalisme • Inégalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rythmes scolaires

La question des rythmes scolaires s'invite régulièrement dans les débats concernant l'Éducation Nationale. La situation actuelle est le produit de plusieurs décisions prises sans consultation des parents ni des personnels par les différents ministères qui se sont succédés. Nous considérons que la manière dont est structurée l'année, la semaine et la journée scolaire n'est pas satisfaisante pour les élèves.

La journée scolaire est trop longue, elle génère une trop grande fatigue chez l'enfant. Au primaire, la journée est de 6 heures. À cela, il faut ajouter le temps de devoirs à la maison. Les programmes connaissent un alourdissement alors que l'on a réduit la semaine de classe avec la suppression du samedi matin. Il faut rajouter que cette mesure a également mis en place l'aide personnalisée qui vient alourdir davantage la journée des élèves en difficulté. Dans le second degré, la régression introduite par la réforme des lycées rend les emplois du temps de plus en plus compliqués. Cela génère des « trous » sans que les établissements soient adaptés pour accueillir les élèves en dehors des classes. Aux journées de classes s'ajoutent les temps de transport scolaire, en particulier dans les zones rurales. Il n'est pas rare qu'un élève quitte son domicile à 7h pour revenir 12h plus tard. Les élèves sont ainsi de plus en plus fatigués au fur et à mesure que les vacances approchent. C'est source de démotivation, surtout pour les plus fragiles d'entre eux.

Quant aux personnels, leurs conditions de travail sont de plus en plus dégradées. Les journées sont alourdies par un temps d'enseignement supplémentaire, comme l'APE par exemple, ce qui implique des rencontres avec les parents et des préparations-corrrections de plus en plus tardives. Sans compter le surcroît de documents administratifs que l'on demande de remplir aux enseignants. Pour les mêmes raisons, les personnels non enseignants (ATSEM, personnels de ménage, EVS, AVS...) connaissent également l'imposition d'horaires plus contraignants.

Quel rythme pour les élèves ? Les chronobiologistes et pédiatres affirment que les enfants ont besoin d'un rythme de vie régulier et d'un temps de sommeil suffisant. Pourtant le contexte dans lequel vit l'enfant est bien souvent à l'opposé de ces besoins. Les conditions de vie et de travail des parents, l'accroissement des horaires éclatés, de la précarité etc... font que de plus en plus le rythme de vie familiale est irrégulier. Parallèlement, le rythme de sept semaines de classe et deux semaines de vacances est battu en brèche par les lobbys touristiques qui ont réussi à imposer un zonage qui rallonge excessivement certaines périodes d'activités pouvant aller jusqu'à 12 semaines dans certains cas.

Pour Sud Éducation Lorraine, en lien avec l'organisation du temps scolaire, il faut prendre en compte plusieurs paramètres :

- L'organisation pédagogique : certaines activités devraient être pratiqués lors des périodes d'attention maximales établies par les chronobiologistes.
- L'âge de l'enfant : l'organisation de la journée ne peut être la même pour un enfant de 3 ans et pour un adolescent. Il faut de manière générale réduire la journée de cours de l'enfant.
- Les locaux : une pièce insonorisée, claire, correctement chauffée et ventilée de préférence.
- L'effectif des classes : une diminution du nombre d'élèves par classe permet

d'améliorer leur réussite et de diminuer la pénibilité.

- Les rythmes sociaux des parents : nous combattons, avec notre union syndicale SOLIDAIRES, la précarité et l'éclatement des horaires dans le monde du travail.

Toutes les remarques précédentes dessinent en creux ce qui pourrait être un rythme scolaire adéquat. Malheureusement les dernières décisions ministérielles vont exactement dans un sens inverse. C'est aux personnels et aux usagers du service public d'Éducation que sont les parents de prendre en main cette question et d'imposer au ministère une autre organisation du temps scolaire.

Recherche politique éducative cohérente désespérément

 OFFRES EMPLOI - MEURTHE-ET-MOSELLE

ACCUEIL | DÉPOSER UNE ANNONCE | OFFRES | DEMANDES | MES AN

Accueil > Meurthe-et-Moselle > Emploi > Recherche professeur de français

Recherche professeur de français

Mise en ligne par collège jules ferry le 1 avril à 15:31.
Ceci est une annonce de professionnel. Numéro Siren : 195400080

Ville : Briey
Code postal : 54150

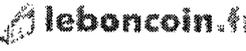
Description :

LE COLLEGE JULES FERRY DE BRIEY RECHERCHE UN PROFESSEUR DE FRANCAIS POUR EFFECTUER REMPLACEMENT A TEMPS COMPLET. LICENCE EN LETTRES EXIGE, POSTE A POURVOIR IMMEDIATEMENT.

Pour combler les suppressions de postes massives de ces dernières années ainsi que le manque cruel d'enseignants remplaçants, on savait que le Rectorat généralisait de plus en plus le recrutement via Pôle Emploi, d'enseignants précaires pour les user jusqu'à la corde avant les jeter. Ce qui est nouveau dans notre académie, mais qui a déjà fait les gros titres dans d'autres, c'est le recrutement par petites annonces directement par les chefs d'établissement, le Rectorat ne parvenant plus à répondre aux

besoins criants. Pour preuve, ces annonces parues sur le site « leboncoin.fr ». Et on ne pourra pas nous dire qu'il s'agit de trouver une personne compétente dans une discipline professionnelle hyper rare. Non, il s'agit d'un prof d'anglais pour le collège Himmelsberg de Sarguemines, ainsi que d'un prof de français pour le collège Ferry de Briey.

Pour SUD Éducation Lorraine, cela est loin d'être une anecdote, et ces méthodes sont appelées à se généraliser. C'est indéniable si l'on met bout à bout les politiques éducatives, non seulement appliquées par le gouvernement Sarkozy mais également à l'échelle européenne et mondiale, fidèlement aux vœux de l'OMC (avec l'AGCS), de l'OCDE, au processus de Bologne et de Lisbonne mis en œuvre dans toute l'Union européenne: remise en cause des concours de la fonction publique, précarisation des personnels, autonomie des établissements en matière de ressources humaines, mise en concurrence, soumission à la loi du marché, privatisation rampante des systèmes éducatifs etc.etc.

 OFFRES EMPLOI - MOSELLE

ACCUEIL | DÉPOSER UNE ANNONCE | OFFRES | DEMANDES

Accueil > Moselle > Emploi > Cherche professeur d'anglais

Cherche professeur d'anglais

Mise en ligne par Collège Himmelsberg Sarreguemines le 23 mars à 18:22
Ceci est une annonce de professionnel. Numéro Siren : 195720214

Ville : Sarreguemines
Code postal : 57200

Description :

Pour entrée immédiate, cherche professeur d'anglais à temps plein pour enseigner l'anglais de la 6e à la 3ème.
Niveau: licence avec expérience ou maîtrise.
Contacter par tél au 03 87 98 24 50 ou par courriel à ce.0572021@ac-nancy-metz.fr

Au final, aux parents, enseignants, à toute la population de se demander quel accompagnement, quelle formation et quel traitement est réservé aux collègues recrutés de la sorte, mais aussi quel service rendu pour les élèves et quel avenir pour notre service public d'éducation ?

Briey en lutte

L'éducation coûte cher ? Essayez l'ignorance...

Après avoir supprimé des heures en italien à la Cité scolaire Louis Bertrand de Briey l'an passé, c'est au latin, au grec et à l'allemand dans les deux établissements publics de Briey, à la STI2D au lycée Louis Bertrand ainsi qu'au Rased dans les écoles que s'attaquent le Rectorat et le ministère.

La filière STI2D a été mise en place à la rentrée 2011, avec une seule spécialité SIN (=système d'Information et Numérique). Les enseignants préconisaient alors une deuxième spécialité (EE : Énergie et Environnement). Les effectifs étaient réduits pour la première rentrée mais les demandes sont en nette progression pour la rentrée prochaine. Le nombre augmenterait avec l'ouverture d'une spécialité supplémentaire.

On argue que cette suppression n'est qu'un transfert vers Jarny, mais l'expérience montre que les élèves choisissent majoritairement leur filière en fonction de la proximité de l'établissement. Certains élèves ont déjà fait savoir qu'ils n'iront pas à Jarny. De plus, l'équipe pédagogique ainsi que le matériel sont déjà là. Mais non, suppression !

Concernant les langues anciennes, était envisagée la suppression de l'enseignement du Grec et du Latin. A la suite des actions menées, le Latin a finalement été maintenu, sous réserve de 14 ou 15 élèves inscrits. L'option Grec sera supprimée au collège J. Ferry et au lycée L. Bertrand à la rentrée 2012 (le Grec ne sera donc plus du tout enseigné à Briey).

L'allemand : a été décidée la fusion des cours de Section Européenne pour les élèves de 4ème et 3ème au collège J. Ferry. Dans ce même collège, l'effectif de la classe bilingue est limité à 29 élèves, ce qui restreint les possibilités d'inscriptions. Dans le même temps, le nombre d'heures d'Allemand passe de 4 à 3 heures en 6ème. Au collège J. Maumus, on envisage de supprimer l'allemand en LV2 alors que les prévisions d'effectifs pour l'an prochain dépassent le seuil plancher. Au Lycée Louis Bertrand, l'allemand n'est pas encore menacé en tant que matière, mais après le départ en retraite de 2 collègues l'an passé, l'un des postes a été supprimé. Ce poste est pris en charge par une professeure contractuelle à temps plein et les enseignants effectuent plusieurs heures supplémentaires pour combler les besoins.

À ce jour, presque aucun membre du Rased n'intervient plus dans les écoles de Briey. Les professeurs des écoles qui dispensent l'aide personnalisée ne sont pas formés aux missions des Rased (constitués de trinômes rééducateur-psychologue-enseignant chargé de regroupements d'adaptation) et les aides du Rased ont lieu sur le temps scolaire et non en sus.

Les « groupes de compétences », en allemand en 4ème et 3ème, sont supprimés un an à peine après leur mise en place et ce malgré leur efficacité. En témoigne Marine, cette élève de 4ème : « En allemand LV1, je ne m'en sortais plus, mes résultats étaient très moyens malgré mon travail. Depuis que je suis passée en LV2, je revois toutes les bases en allemand, j'ai repris confiance en moi et mes résultats en allemand, mais aussi dans les autres matières sont remontés ! Ce serait vraiment dommage que le groupe de compétence soit supprimé alors que cela fonctionne très bien et qu'il peut permettre à d'autres collégiens d'avoir, comme moi, de meilleurs résultats en allemand et dans d'autres matières ! » Conformément à la circulaire n° 2011-071 du 2-5-2011 qui préconise de « tenir compte de la diversité des élèves et de leurs besoins spécifiques », les élèves inscrits en bilingue-allemand/anglais qui se trouvaient en difficulté on pu intégrer le groupe de LV2 à partir de novembre 2011. La

majorité des élèves de 3ème et de 4ème LV2 ayant bénéficié de ce dispositif appelé « groupes de compétences » y est favorable, ainsi que leurs parents. En effet, après 5 mois d'expérimentation, les résultats des élèves se sont améliorés (très nettement pour certains) et leur motivation accrue. Pourquoi mettre fin à une expérience aussi fructueuse ? La circulaire n'incite-t-elle pas « à la diffusion des pratiques enseignantes efficaces » ?

Riposte !

Un collectif « École du Pays-Haut » s'est constitué pour répondre aux amputations prévues. Il est composé d'enseignants des deux établissements publics de Briey, des représentants des parents d'élèves (FCPE et Peep), de parents et d'élus. Parents et élus ont bloqué la Cité scolaire Louis Bertrand le 5 mars, puis le collège Jules Ferry le 6 mars dans le but d'informer les élèves et les autres parents et de montrer leur détermination au recteur qui allait recevoir une délégation du comité le 8 mars.

À l'issue de la rencontre avec le recteur, la délégation pensait avoir préservé au moins le latin et l'allemand LV2 au collège Maumus. Dès le 12, M. Picoche (directeur académique) annonce que seuls 28 postes Rased seront maintenus, mais pas l'allemand (et il n'évoque même pas les langues anciennes ni la STI2D). Le 21 mars, nouvelle manifestation à Briey, à laquelle s'associe le lycée de Jarny afin de montrer qu'il ne s'agit pas d'une guerre entre établissements mais qu'il faut répondre solidairement à l'affaiblissement global des établissements.



Les actions ont mis au jour la capacité des établissements et des fédérations de parents à travailler et se battre ensemble. Il reste que la logique comptable des autorités prime : le Grec disparaît de Briey (bien que 20 élèves soient toujours volontaires pour s'inscrire en Grec en 3ème au collège J. Ferry), l'allemand LV2 est supprimé au collège J. Maumus (malgré 16 élèves de 5ème désireux d'apprendre l'allemand en 4èmeLV2 l'an prochain) et la STI2D ferme au lycée L. Bertrand (pourtant, les élèves de seconde demandant cette filière sont assez nombreux cette année). Quant à la situation des Rased à la rentrée prochaine, nous ne la connaissons pas précisément à l'heure actuelle. Pourtant, à Briey on ne voit plus d'interventions du Rased depuis plusieurs années... Le constat est fait que de nombreux élèves intègrent aujourd'hui la 6ème avec des difficultés qui auraient été corrigées par les interventions du Rased. Oui mais voilà, la culture générale ne se diffuse pas à coup de chiffres, de statistiques et de coupes budgétaires.

La scandaleuse transformation des GRETA en GIP

Le réseau des GRETA est l'un des plus grands opérateurs de formation continue en France. Réseau de service public dépendant de l'Éducation Nationale, il forme chaque année près de 500 000 stagiaires (salariés et demandeurs d'emploi dont une majorité de catégories ouvriers et employés, jeunes sortis du système éducatif). Dispositif indispensable, le réseau des GRETA est un outil public de formation continue de haute utilité sociale, contrairement au privé dont l'unique ressort est la rentabilité financière.

Au prétexte d'une indispensable réforme qui devait avoir pour objectif l'amélioration du fonctionnement des structures et de la gestion des personnels, l'État se désengage en remplaçant l'actuelle structure juridique des GRETA, rattachés à un établissement public local d'enseignement (EPL - un lycée p.ex.), par un Groupement d'Intérêt Public (GIP) autonome. Le ministère place ainsi la formation continue des adultes en marge de l'Éducation Nationale. Il veut faire supporter aux GIP-GRETA des charges financières nouvelles. Les personnels ne seront plus des agents de l'Éducation Nationale. Ce projet pose de nombreuses difficultés techniques, juridiques et financières ignorées par le ministère. Il remet en cause la viabilité des GRETA et donc de la formation continue des adultes dans l'Éducation Nationale. Le ministère s'obstine et travaille en catimini sur cette réforme sans dialogue social et sans négociation, alors que ce projet a été rejeté unanimement par les organisations syndicales. Tous les acteurs - administratifs, formateurs, coordinateurs, conseillers en formation continue, services formation continue des rectorats, agents comptables, chefs d'établissement...- qui sont opposés à cette réforme dénoncent le mépris envers les personnels, qui font vivre le réseau des GRETA dans un environnement concurrentiel, alors qu'ils exercent aussi des activités de service public d'utilité sociale.



A l'appel d'une intersyndicale large (SUD Éducation, CGT Éduc'action, Sgen-CFDT, SNCL-FAEN, FSU, UNSA-Éducation, FO), en opposition avec ce projet, une première journée d'action s'est déroulée jeudi 9 février. Aujourd'hui, des contre-assises académiques se déroulent dans toute la France (à Nancy le 10 mai) pour préparer les contre-assises nationales (le 7 juin) et la rédaction d'un livre blanc. Les organisations syndicales exigent un moratoire et réclament que l'on :

- garantisse la viabilité des GRETA, préserve la cohérence du réseau et son appartenance au service public d'éducation en abandonnant le passage en GIP,
- admette enfin l'engagement et l'implication de l'ensemble des personnels des GRETA depuis des années, en reconnaissant leur métier, en garantissant l'emploi de tous les précaires,
- préserve dans les territoires une offre de formation continue de proximité,
- revienne sur les décisions de désengagement de l'état notamment concernant les postes des conseillers en formation continue,
- détermine enfin une réelle existence de l'obligation de service public de la formation continue des adultes de l'éducation nationale.

Le ministre veut des tueurs « à gages » contre nos emplois pour la rentrée 2012 !

*Extraits de la Déclaration de la fédération SUD Éducation — Union syndicale Solidaires
au CTM (Comité technique ministériel) du 16 avril 2012*

Si le cadrage du droit syndical au regard des nouvelles règles de la représentativité dans la Fonction Publique s'entend, se dépêcher d'augmenter la rémunération de l'encadrement supérieur de l'Éducation Nationale est une provocation.

La Fédération SUD Éducation dénonce le cynisme d'une telle politique qui entend motiver et dynamiser la mobilité et le recrutement des secrétaires généraux d'académies et des DASEN. Quand le point indiciaire est gelé depuis 2 ans, quand 150 000 emplois ont été supprimés dans la Fonction Publique de l'État en 5 ans et que le nombre des chômeurs a progressé de 35% dans les mêmes temps, quand c'est 85 000 emplois disparus pour la seule Éducation Nationale tous services confondus, dont 14 000 pour la rentrée 2012 : vous vous intéressez Monsieur le ministre à valoriser, à acheter dirions-nous, l'encadrement supérieur. Ce bond spectaculaire, plus 40% de rémunération, cette politique malveillante se moque des agents et agentes. On vient de rogner encore sur leurs salaires nets.



« **Moins de fonctionnaires mais mieux rémunéré-e-s** » c'est moins d'emplois pour nous, mais plus de rémunération au sommet. C'est ça l'intérêt général ? C'est ça la priorité ? Embaucher des tueurs à gages contre nos emplois qui feront le travail pour les années à venir, dont la rémunération dépend des économies faites sur l'emploi (grâce à la part résultats) ?

Réaliser le plus gros plan social de ce pays, attaquer **l'ASH, les Rased, les postes COP et CPE** c'est contribuer à l'égalité des chances ? Partout, des centres d'information et d'orientation ferment. Vos services ont été interpellés par l'intersyndicale le 3 avril dernier. Elle dénonce le détournement de moyens de service public par des organismes non publics dont les chambres de commerces et les GIP de tous ordres. Que répondez-vous ?

(...) Vous êtes si inefficace et contre-productif Monsieur le ministre, comme l'avait souligné déjà **le rapport de la cour des comptes de mai 2010 sur l'égalité des chances** que c'est votre poste qu'il faut supprimer. **Partez !**

(...) Monsieur le ministre, tant que vous attaquez les agentes et agents de l'école, vous ne serez ni crédible, ni légitime sur aucun de vos projets.

Non à votre évaluation des professeur-e-s, COP, CPE ; **Non** à la PFR ; **Non** au détournement des moyens publics ; **Non** à la masterisation et une formation qui n'en a plus que le nom ; **Non** au fichage des élèves, à leur évaluation bidon dont vous faussez sciemment les résultats comme le dénonce régulièrement des statisticiens et statisticiennes de la DEP.

Non à la paupérisation culturelle, économique et sociale que vous servez.

Saint-Denis, 16 avril 2012

Police et Éducation : un sacré mélange !

Les mouvements sociaux laissent toujours des traces, comme pour ces quatre personnes ayant perdu un œil suite à des tirs de flashball. Question : sont-ce ces mêmes flics qui entrent déjà dans nos établissements scolaires ?

Les 6 et 7 mars 2012, le policier qui a tiré au flashball sur Pierre, le privant de l'usage d'un œil, passait en procès au TGI de Nantes. C'était le premier procès mettant en cause un policier ayant mutilé une personne au flashball lors d'un mouvement social. Joachim a comparu comme témoin à la demande de Pierre. Joan et Geoffrey étaient également présents. Pierre, Joan, Joachim, Geoffrey. Ce qui relie ces quatre personnes, c'est d'avoir perdu l'usage d'un œil suite à un tir de flashball. Pierre s'est fait tirer dessus par la police lors de l'occupation du rectorat de Nantes, il y a 4 ans, pendant le mouvement contre la loi LRU qui met en concurrence, et donc détruit, l'enseignement supérieur. Joan, l'année suivante à Toulouse, au cours du même mouvement, lors d'une autoréduction¹ pour dénoncer la précarité étudiante. Joachim lors d'une manifestation contre l'expulsion d'un squat à Montreuil. Depuis, nombreuses sont les personnes qui ont été blessées par cette arme, principalement des jeunes des quartiers populaires, des enfants et des manifestants. Comme Geoffrey, lycéen mutilé à l'œil, encore à Montreuil, alors qu'il occupait son lycée lors du mouvement contre la réforme des retraites. Il était lui aussi présent au procès. Pour eux, il s'agit maintenant d'être solidaires face à la violence de la police. Et d'affirmer clairement qu'il ne s'agissait pas de bavures, la police les a ostensiblement visés à la tête.

En ce qui concerne Pierre, au rectorat de Nantes, le policier se situait à une dizaine de mètres. Il était armé d'un flashball LBD 40, d'une grande précision. Pierre était statique. Le policier ne pouvait manquer sa cible. Quant à Joan, le policier a tiré sur lui alors que l'action était terminée et que les étudiants-grévistes s'éloignaient pour rejoindre la manifestation interprofessionnelle. Sur Joachim et ses camarades, enfin, les policiers ont tiré une dizaine de fois. Quatre manifestants ont été touchés au-dessus de l'épaule, à la nuque, au front, à la clavicule et à l'œil. Chaque tir aurait pu mutiler. Dans les trois cas, il y avait une volonté très claire de faire mal, d'en mutiler un pour terroriser tous les autres. Voilà à quoi pourrait se résumer la démocratie, la République qui est censée nous appartenir, en ce début de 21^{ème} siècle. Qui nous protège de la police ?

Ce qui relie ces quatre personnes, c'est de vouloir dire qu'il ne s'agit pas de cas isolés. On ne compte plus les personnes mutilées ou tuées par la police.

C'est aussi l'arme avec laquelle ils ont été frappés : un flashball, cette arme, maintenant très répandue dans la police, dont elle use comme on use d'une matraque. Une arme avec laquelle la police a de nouveau le droit de tirer sur la population (2787 tirs de flashball en 2011). Cette violence, c'est la violence quotidienne de la police : le harcèlement de certains quartiers, la traque des sans-papiers, les expulsions des gens de leurs logements, les délires antiterroristes à l'encontre des militants, la criminalisation de tous ceux qui sortent du rang².



¹ Autoréduction : pratique anticapitaliste consistant à imposer collectivement la baisse du prix d'un produit ou d'un service voire sa gratuité, le service ou produit étant de première nécessité et devant être accessible de manière égalitaire pour tous.

² Pour information, à Nancy aussi : « Une perquisition musclée dans une affaire mineure illustre la tension entre policiers et

Ce qui les relie, c'est d'avoir voulu, coûte que coûte, ne pas céder à la peur, retourner dans la rue, lutter. Ils étaient ensemble les 6 et 7 mars 2012 au TGI de Nantes. Le jugement a quant à lui été rendu le 3 avril : le policier tireur est relaxé. Reconnu comme auteur du tir alors qu'il a nié pendant tout le procès, le flic n'a cependant écopé d'aucune sanction. « C'est un permis de crever les yeux », résume l'avocate à l'issue du verdict. Leur bataille ne s'arrête pas là pour autant. Aussitôt, ils ont annoncé leur intention de se tourner vers la justice administrative afin de mettre en cause la hiérarchie policière, ainsi que vers la Cour européenne des droits de l'homme.

Une des premières en la matière, cette décision est déterminante, puisqu'elle risque de servir de référence dans des procès à venir. Or les victimes du flashball, sous quelque forme que ce soit, sont nombreuses, de même que les victimes des violences policières en général. S'il en doutaient encore, le message est clair : flics de France, vous pouvez mutiler sans complexe.

Témoignage de luttes dans le lunévillois

Refuser les heures sup' collectivement pour sauver des postes !

Il a été évoqué, au cours du CTSD (Comité technique spécial départemental du 54) du 12 mars 2012, de la suppression d'un poste de SVT au collège de Baccarat. Le titulaire de ce poste effectuait 10h30 d'enseignement au collège, ainsi qu'un complément de service au lycée Bichat de Lunéville. Justifiant du manque d'heures à effectuer au collège, le rectorat voulait supprimer ce poste. Les collègues de Lunéville ont alors déclaré collectivement par courrier à l'administration qu'ils refuseraient de prendre le complément de service en heures supplémentaires et qu'ils souhaitaient le maintien de leur collègue dans l'équipe. Les syndicats ont soutenu cette démarche, et le Rectorat s'y est plié.

Tous ensemble, refusons les heures supplémentaires !

S'organiser pour lutter contre les suppressions de poste !

Un collectif de personnels et de parents d'élèves s'est créé au Lycée Bichat de Lunéville pour refuser la suppression d'un poste de CPE. Plusieurs actions ont été menées :

- journée de grève avec audience au Rectorat le jour du CTA (Comité Technique Académique) et remise au Recteur d'une pétition signée par les personnels de l'établissement (cf article Est Républicain 31 mars)
- lettre de la fédération des parents d'élèves FCPE au député de Lunéville (cf article Est Républicain 12 avril)
- tract rédigé par le collectif puis distribué devant l'établissement pour informer les parents d'élèves des conséquences qu'aurait la suppression du poste de CPE pour leurs enfants et les inviter à signer une pétition en ligne : <http://j.mp/cpebichat> (cf article Est Républicain 28 avril)
- la suite à venir, car la lutte continue !



militants, alors que les accrochages avec l'extrême droite se multiplient. » Accessible ici : <http://www.rue89.com/2012/04/02/nancy-la-police-la-joue-cow-boy-face-lextrême-gauche-230780>

**NOUS
CONTACTER
PERMANENCES
SYNDICALES**

**Mardi
Mercredi
de 14h à 18h

Vendredi
de 9h à 12h et
de 14h à 17h**

au local syndical de
SUD Éducation Lorraine
76 rue de la Hache
à Nancy

Téléphone : 03 83 35 01 48

Courriel :
sudeduclor@gmail.com
sudeduc88@gmail.com

Site académique :
<http://sudedulor.lautre.net/>

Site fédéral :
www.sudeducation.org



J'adhère !

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tel :
Adresse mail :
Adresse professionnelle :
Catégorie : Échelon :
Fonction exacte :

Barème indicatif de COTISATION (réduction
d'impôt de 66%) :

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Salaire net mensuel	Cotisation annuelle
- de 600 €	6,00 €	+ de 2200	227,00 €
+ de 600	15,00 €	+ de 2300	246,00 €
+ de 750	27,00 €	+ de 2400	266,00 €
+ de 900	45,00 €	+ de 2500	287,00 €
+ de 1000	54,00 €	+ de 2600	309,00 €
+ de 1100	64,00 €	+ de 2700	331,00 €
+ de 1200	75,00 €	+ de 2800	354,00 €
+ de 1300	87,00 €	+ de 2900	378,00 €
+ de 1400	99,00 €	+ de 3000	403,00 €
+ de 1500	112,00 €	+ de 3100	429,00 €
+ de 1600	127,00 €	+ de 3200	455,00 €
+ de 1700	142,00 €	+ de 3300	482,00 €
+ de 1800	158,00 €	+ de 3400	510,00 €
+ de 1900	174,00 €	+ de 3500	539,00 €
+ de 2000	191,00 €	+ de 3600 €	15,70 % du salaire mensuel
+ de 2100	209,00 €		

Paiement : par chèque à l'ordre de SUD Éducation Lorraine
et à adresser à :

Sébastien Borges - 17 rue Henner - 54000 Nancy
Possibilité de paiement fractionné en établissant dès
l'adhésion 3 chèques datés qui seront encaissés au cours de
l'année scolaire.